

Délibération n°2022-11-123

Date de convocation : 9 novembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Désignation d'un représentant de la CCPL au sein du GIP Musées de territoires Finistériens

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois de novembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle Ker Heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie

Avaient donné
procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme CARRER Bernadette

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération du 28 juin 2016, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau a décidé d'adhérer au Groupement d'intérêt public « Musées de territoires finistériens ».

Pour mémoire, ce GIP regroupe l'écomusée des Monts d'Arrée (Commana, Saint-Rivoal), le musée de l'école rurale en Bretagne (Trégarvan) et le musée de l'ancienne abbaye de Landévennec. Face au poids de la gestion des équipements et aux situations financières

fragiles des associations gérant ces musées, le Conseil départemental du Finistère avait mené une réflexion sur la coopération possible entre ces 3 musées, ce qui a débouché sur ce GIP. Cette démarche a été menée en collaboration avec les Communautés de communes, Communes, Associations et le Parc naturel régional d'Armorique.

L'objectif étant la pérennisation et le développement culturel de ces musées, les missions du GIP sont les suivantes :

- conserver et étudier les collections et éléments de patrimoine relatifs aux trois musées,
- enrichir les collections susceptibles de bénéficier de l'appellation Musée de France,
- concevoir et mettre en œuvre des programmes d'actions culturelles et pédagogiques pour présenter, faire connaître et promouvoir les collections au public le plus large possible.

Par délibération n° 2020-11-089 du 10 novembre 2020, le conseil communautaire a désigné M. Philippe Héraud pour représenter la CCPL au sein du GIP Musée de territoires finistériens. Suite au décès de ce dernier en juin 2022, il convient de procéder à son remplacement.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ayant entendu son rapporteur, M. le Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de procéder au vote à main levée.**
- **Procède à la désignation de M. Jean-Philippe DUFFORT, représentant au sein du GIP Musées de territoires Finistériens en remplacement de M. Philippe Héraud.**
- **Charge le Président de notifier cette décision.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 18 novembre 2022.

La Secrétaire de séance,
Bernadette CARRER.

Le Président,
Henri BILLON.

